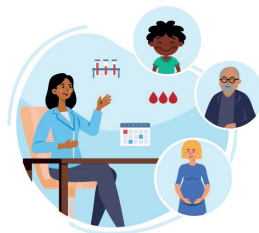


Principes européens de soins pour la physiothérapie disposition pour les personnes atteintes de troubles héréditaires de la coagulation :

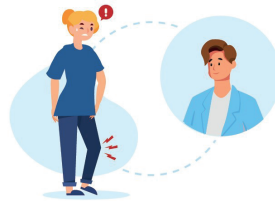
points de vue des physiothérapeutes et des patients



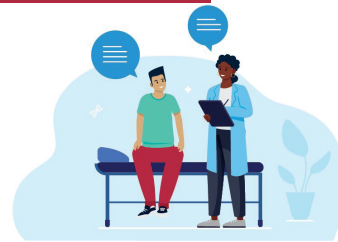
Les physiothérapeutes devraient exercer **en partenariat** avec d'autres professionnels de la santé afin de gérer et fournir **des services multidisciplinaires** aux personnes atteintes de troubles héréditaires de la coagulation.



L'accès à la physiothérapie devrait être offert à **toutes les personnes** atteintes d'un trouble de la coagulation.



Les personnes atteintes d'un trouble de la coagulation devraient être en mesure de **s'adresser elles-mêmes** à un physiothérapeute.



Les personnes atteintes d'un trouble de la coagulation devraient se voir proposer **une évaluation et un traitement** de leur état musculo-squelettique et de leurs besoins personnels **dans le cadre d'une approche de prise de décision partagée**.



Les personnes présentant un trouble de la coagulation devraient se voir proposer un soutien à **l'autogestion** dans le cadre du suivi de leur pathologie, afin de reconnaître et de développer leur capacité à **gérer leur propre santé** et à assumer la responsabilité de leur bien-être.



L'évaluation et les soins de physiothérapie doivent être **consignés de manière claire et précise et partagés**, entre les membres concernés des équipes de soins du centre de traitement de l'hémophilie et la personne atteinte du trouble de la coagulation.



Les techniques de physiothérapie peuvent être mise en œuvre dans **différents lieux et à l'aide de différentes méthodes**.



Les physiothérapeutes doivent maintenir une formation continue et **actualisée**, et développer leurs compétences professionnelles dans le domaine des troubles de la coagulation.